



VOUS VOYAGEZ AVEC 10 000 €* OU PLUS ?

À L'ALLER COMME AU RETOUR, AVANT DE PASSER LA FRONTIÈRE

DÉCLAREZ EN LIGNE VOS CAPITAUX* AVEC DALIA

<https://douane.gouv.fr/dalia>



www.douane.gouv.fr

- 1 Rendez-vous sur **DALIA** : rubrique « Déposer une nouvelle déclaration ».
- 2 Créez un compte **DALIA** ou connectez-vous *via* FranceConnect, Google ou Facebook pour plus de souplesse. Ainsi vous pourrez :
 - consulter l'historique des déclarations ;
 - modifier ou supprimer des déclarations avant le passage de la frontière ;
 - télédéclarer plus rapidement pour vos prochains voyages.
- 3 À défaut, effectuez une déclaration sans créer de compte.
- 4 Remplissez et validez votre déclaration de capitaux* en ligne avant le passage de la frontière.
- 5 Imprimez ou téléchargez votre déclaration de capitaux* : en cas de contrôle par la douane, vous devrez présenter votre déclaration de capitaux sur papier ou écran (smartphone, tablette, ordinateur portable...).

Envie de gagner du temps ? Anticipez !

Effectuez votre déclaration jusqu'à 30 jours avant votre départ.

Une question ?

Rendez-vous dans la rubrique « Aides » de **DALIA**.

** Sommes, titres ou valeurs, quelle que soit la devise.*

